



## licenciement AM pour faute lourde

Par **lordko**, le **12/07/2009** à **11:59**

Bonjour à tous et à toutes.

N'ayant jamais été confronter a cette situation ,je me pose bien des questions qui pour le moment restent sans réponses

Voici mon cas; 3 ans d'ancienneté dont - 6 mois agent de maitrise ( convention 3034)

Je pense être licencier dans quelques jour pour un absence injustifiée de 2 jours.je suis agent de maitrise,et je souhaite savoir la procédure légale qui suit l'"entretien préalable pouvant aboutir sur une éventuelle mesure de licenciement à mon encontre".

De quoi est constitué cet entretien ?

Quelle est la durée de mon préavis ?devrais-je l'effectuer ?

Cette absence injustifiée est-elle de nature "Faute lourde ou grave" ?

Je vous suis infiniment reconnaissant pour vos éventuelles informations .

Par **Cornil**, le **14/07/2009** à **15:43**

Bonjour "lordko"

Au cours de l'entretien, on exposera les faits qui te sont reprochés et tu pourras dire ce que tu as dire. Il est très utile de se faire assister par un salarié de l'entreprise, élu du personnel ou non, ou en l'absence de représentants du personnel par un "conseiller du salarié" extérieur (listes en mairies , préfecture et DDTE).

je ne crois pas à un licenciement pour faute grave ou lourde pour 2 jours seulement d'absence injustifiée. Si on avait eu l'intention, on t'aurait d'ailleurs mis à pied à titre conservatoire.

Donc, dans ces conditions (pas de faute grave ni lourde), si le licenciement est prononcé (pas sûr), tu auras droit au préavis légal ou conventionnel si + favorable. L'employeur décidera s'il t'en dispense ou non ( à mon avis, non!)

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les

forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **lordko**, le **15/07/2009** à **13:33**

Je te remercie Cornil, mon entretien a lieu demain Jeudi à 11h00, puis-je me permettre de t'en faire le résumé (détaillé)?

Cordialement